Révisé le: 30/07/2025

Version: V1



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conforme au règlement (UE) 2020/878 Huile essentielle – Cyprès

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit :

Nom de la substance : Huile essentielle de cyprès

N° CE: 283-626-9 **N° CAS**: 84696-07-1

Code du produit : HE CYPRES **Groupe de produits :** Huile essentielle **Nom botanique :** *Cupressus sempervirens*

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Utilisations identifiées pertinentes : Matière première aromatique à usage professionnel.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Ceven' Arômes 100 Route du pont 30430 Saint Jean de Maruéjols et Avéjan +33 (0)4 66 60 20 92 cevenaromes@yahoo.fr www.cevenaromes.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence :

Numéro ORFILA (INRS): +33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange :

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Liquides inflammables	catégorie 3	H226
Corrosif/irritant pour la peau	catégorie 2	H315
Sensibilisation cutanée	catégorie 1	H317
Danger par aspiration	catégorie 1	H304
Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique	catégorie 2	H411

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Liquide et vapeurs inflammables. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage :

Révisé le: 30/07/2025

Version: V1



Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP):









Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

H226 - Liquide et vapeurs inflammables.

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence :

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P301+P310+P331 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir.

P321 - Traitement spécifique (voir les instructions complémentaires de premiers secours sur cette étiquette).

P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P391 - Recueillir le produit répandu.

2.3. Autres dangers:

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances:

Description	Numéro CAS Numéro CE	Conc. (%)	Classification selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)
α-Pinène	Pas disponible	40.0% 65.0%	Pas disponible
Sabinène	Pas disponible	-	Pas disponible
β-Pinène	Pas disponible	0.5% - 3.0%	Pas disponible
β-Myrcène	Pas disponible	1.0% – 3.5%	Pas disponible
δ-3-Carène	Pas disponible	12.0% – 25.0%	Pas disponible
Limonène	Pas disponible	1.8% - 5.0%	Pas disponible
β-phellandrène	Pas disponible	-	Pas disponible
Terpinolène	Pas disponible	-	Pas disponible

Révisé le: 30/07/2025

Version: V1



Linalol	Pas disponible	-	Pas disponible
Karahanaenone	Pas disponible	> 0%	Pas disponible
Terpinen-4-ol	Pas disponible	0.2% – 2.0%	Pas disponible
Acétate d'α- Terpényle	Pas disponible	1.0% – 4.0%	Pas disponible
Germacrène D	Pas disponible	0.5% - 3.0%	Pas disponible
Cédrol	Pas disponible	0.8% - 7.0%	Pas disponible
Oxyde de Manoyle	Pas disponible	> 0%	Pas disponible
Iso Pimaradiène	Pas disponible	> 0%	Pas disponible

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

3.2. Mélanges

Non applicable

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des mesures de premiers secours :

Premiers soins général : Appeler immédiatement un médecin.

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où

elle peut confortablement respirer.

Premiers soins après contact avec la peau: Rincer la peau à l'eau/se doucher. Enlever immédiatement tous les

vêtements contaminés. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter

un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Premiers soins après ingestion : Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Symptômes/effets après contact avec la peau : Irritation. Peut provoquer une allergie cutanée.

Symptômes/effets après ingestion : Risque d'oedème pulmonaire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

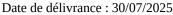
5.1. Moyens d'extinction:

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone. Agents d'extinction non appropriés :Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Liquide et vapeurs inflammables.

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie :Dégagement possible de fumées toxiques.



Version: V1



5.3. Conseils aux pompiers:

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Mesures générales : Ecarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

6.1.1. Pour les non-secouristes :

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Pas de flammes nues, pas d'étincelles et interdiction de fumer. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

6.1.2. Pour les secouristes :

Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement :

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Pour la rétention :Recueillir le produit répandu.

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant

Autres informations :Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.4. Référence à d'autres rubriques :

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

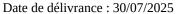
Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur. Utiliser un appareillage antidéflagrant. Porter un équipement de protection individuel. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Mesures d'hygiène :

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités :

Mesures techniques : Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.



Version: V1



Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef. Conserver sous azote.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle :

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Assurer une bonne ventilation du poste de travail

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition :

8.2.1. Contrôles techniques appropriés :

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle :

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:







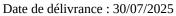
Protection oculaire : Lunettes de sécurité.

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié.

Protection des mains : Gants de protection.

Protection des voies respiratoires : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :



Version: V1



Autres informations : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

Paramètre	Valeur / Méthode d'essai / Remarques
1. État physique	Liquide
2. Couleur	Jaune. orangé.
3. Odeur, seuil olfactif	boisé(e). zesté(e). terreuse.
4. Point de fusion/point de congélation	Pas disponible
5. Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Pas disponible
6. Inflammabilité	Pas disponible
7. Limites inférieure et supérieure d'explosion	Pas disponible
8. Point d'éclair	35 °C
9. Température d'auto-inflammation	Pas disponible
10. Température de décomposition	Pas disponible
11. pH	Pas disponible
12. Viscosité cinématique	Pas disponible
13. Solubilité dans l'eau / dans d'autres solvants	Pas disponible
14. Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Pas disponible
15. Pression de vapeur	Pas disponible
16. Densité et/ou densité relative	0,863 - 0,885
17. Densité de vapeur relative	Pas disponible
18. Caractéristiques des particules	Non applicable

9.2. Autres informations:

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique :

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité :

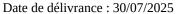
Indice de réfraction: 1,468 - 1,478

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité:

Liquide et vapeurs inflammables

10.2. Stabilité chimique :



Version: V1



Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses :

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter :

Eviter le contact avec les surfaces chaudes. Chaleur. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.

10.5. Matières incompatibles :

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux :

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008 :

Toxicité aiguë (orale) : Non classé Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

orrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité: Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité:

Ecologie - général : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité aquatique aiguë : Non classé

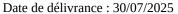
Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité :

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Pas d'informations complémentaires disponibles



Version: V1



12.4. Mobilité dans le sol :

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien :

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes :

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets :

Recommandations pour le traitement du produit/emballage :Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Indications complémentaires :Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

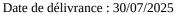
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification :

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
UN 1197				

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU :

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
EXTRAITS LIQUIDES	EXTRAITS LIQUIDES	Extracts, liquid	EXTRAITS LIQUIDES	EXTRAITS LIQUIDES
LIQUIDES				LIQUIDES
	Desci	ription document de tran	sport	
UN 1197 EXTRAITS	UN 1197 EXTRAITS	UN 1197 EXTRAITS	UN 1197 EXTRAITS	UN 1197 EXTRAITS
LIQUIDES, 3, III, (D/	LIQUIDES, 3, III,	LIQUIDES, 3, III,	LIQUIDES, 3, III,	LIQUIDES, 3, III,
E), DANGEREUX	POLLUANT	DANGEREUX	DANGEREUX	DANGEREUX
POUR	MARIN/	POUR	POUR	POUR
L'ENVIRONNEMEN	DANGEREUX	L'ENVIRONNEMEN	L'ENVIRONNEMEN	L'ENVIRONNEMEN
T	POUR	T	T	T
	L'ENVIRONNEMEN			
	T			

14.3. Classe(s) de danger pour le transport :



Version: V1



ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
3	3	3	3	3
3	3	3	3	3

14.4. Groupe d'emballage

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
III	III	III	III	III

14.5. Dangers pour l'environnement :

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
Dangereux pour l'environnement : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui Polluant marin : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :

Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR):F1

Dispositions spéciales (ADR):601

Quantités limitées (ADR) :5l

Quantités exceptées (ADR) :E1

Instructions d'emballage (ADR): P001, IBC03, LP01, R001

Dispositions relatives à l'emballage en commun (ADR): MP19

Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR):T2

Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR):TP1

Code-citerne (ADR):LGBF

Véhicule pour le transport en citerne : FL

Catégorie de transport (ADR): 3

Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR) : V12

Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR) : S2 $\,$

Numéro d'identification du danger (code Kemler):30

Code de restriction en tunnels (ADR):D/E

Transport maritime

1	
Dispositions spéciales (IMDG)	: 223, 955
Quantités limitées (IMDG)	:5 L
Quantités exceptées (IMDG)	: E1
Instructions d'emballage (IMDG)	: P001, LP01
Instructions d'emballages GRV (IMDG)	: IBC03
Instructions pour citernes (IMDG)	: T2
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG)	: TP1
N° FS (Feu)	: F-E



Révisé le: 30/07/2025

Version: V1

Transport aérien

N° FS (Déversement) C : S-D atégorie de chargement (IMDG) : A

Propriétés et observations (IMDG) : Usually consist of alcoholic solutions.

Miscibility with water depends upon the

composition.

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA) Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)

Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA) :E1 Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA) : Y344 Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA) : 10L Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA) : 355 Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) :60L Dispositions spéciales (IATA) : 366 Code ERG (IATA) : 220L

: A3 Transport par voie fluviale :3L

Code de classification (ADN) Dispositions spéciales (ADN)

Quantités limitées (ADN) : F1 Quantités exceptées (ADN) : 601 Equipement exigé (ADN) :5L Ventilation (ADN) :E1 Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : PP, EX, A

: VE01 : 0

Transport ferroviaire

Code de classification (RID) Dispositions spéciales (RID)

Quantités limitées (RID) : F1 Quantités exceptées (RID) : 601 Instructions d'emballage (RID) :5L Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID): E1

Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID) Dispositions: P001, IBC03, LP01, R001

spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID : MP19 Codes-citerne pour les citernes RID (RID) : T2 LGBF Catégorie de transport (RID) : TP1 Dispositions spéciales de transport - Colis (RID) : : LGBF Colis express (RID) Numéro d'identification du danger (RID) : W12 : CE4

: 30

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI :

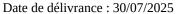
Non applicable

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

15.1.1. Réglementations UE

HUILE ESSENTIELLE CYPRES 100% pure et naturelle n'est pas sur la liste Candidate REACH HUILE ESSENTIELLE CYPRES 100% pure et naturelle n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH



Version: V1



CYPRESS ESSENTIAL OIL 100% pure and natural is not subject to REGULATION (EU) No 649/2012 OF THE EUROPEAN PARLIAMENT AND OF THE COUNCIL of 4 July 2012 concerning the export and import of hazardous chemicals.

CYPRESS ESSENTIAL OIL 100% pure and natural is not subject to Regulation (EC) No 850/2004 of the European Parliament and of the Council of 29 April 2004 on persistent organic pollutants and amending Directive 79/117/EEC

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique :

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Abréviations	s et acronymes:
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
FBC	Facteur de bioconcentration
VLB	Valeur limite biologique
DBO	Demande biochimique en oxygène
DCO	Demande chimique en oxygène
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
DNEL	Dose dérivée sans effet
N° CE	Numéro de la Communauté européenne
CE50	Concentration médiane effective
EN	Norme européenne
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
VLE	Limite d'exposition professionnelle

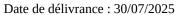
Révisé le : 30/07/2025

Version: V1



PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
FDS	Fiche de Données de Sécurité
STP	Station d'épuration
DThO	Besoin théorique en oxygène (BThO)
TLM	Tolérance limite médiane
COV	Composés organiques volatiles
N° CAS	Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service
N.S.A.	Non spécifié ailleurs
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
ED	Propriétés perturbant le système endocrinien

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 3 (par inhalation)	Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 3
Acute Tox. 3 (par voie cutanée)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 3
Acute Tox. 3 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 3
Acute Tox. 4 (par inhalation)	Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 4
Acute Tox. 4 (par voie cutanée)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 4
Acute Tox. 4 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3
Aquatic Chronic 4	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 4
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1
Carc. 2	Cancérogénicité, catégorie 2
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Dam. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, catégorie 3
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H228	Matière solide inflammable.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.



Version: V1



H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311	Toxique par contact cutané.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H371	Risque présumé d'effets graves pour les organes.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques
Muta. 2	Mutagénicité sur les cellules germinales, catégorie 2
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, catégorie 2
EUH208	Contient D-LIMONENE, LINALOOL, GERANIOL, COUMARIN. Peut produire une réaction allergique.
Sens. Cut. 1B	Sensibilisation cutanée, catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, catégorie 1A
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, catégorie 1B
STOT SE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 2, Irritation des voies respiratoires
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Révisé le : 30/07/2025

Version: V1



Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

Fiche de données de sécurité établie par : Ceven'Arômes 100 Route du pont 30430 Saint Jean de Maruéjols et Avéjan +33 (0)4 66 60 20 92 cevenaromes@yahoo.fr www.cevenaromes.fr

FDS pour le produit : HE- Cyprès